

MOTOCROSS

REGLEMENT PARTICULIER 2024 CDF NATIONAL 125-250-450

1 2 JAN. 2024



MOTO-CLUB: Moto Club de Montluçon
E-MAIL: motoclubmontlucon03@gmail.com
TÉLÉPHONE: 06.62.94.40.08
ORGANISATEUR TECHNIQUE: Frédéric GUERREIRO

N° D'ÉPREUVE FFM: 139
DATE: 01/04/2024
LIEU: QUINSSAINES (03)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 | ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 | LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	BOURBON Pascal	Licence : 048150
Délégué FFM	Voir article 3 ci-dessous	Licence :
Membre du Jury	VILLATTE Jean Yves	Licence : 029223
Membre du Jury	VANDERSTRAETEN Jean Marie	Licence : 023611
Commissaire technique responsable	BLANCHEMAIN Christian	Licence : 047760
Responsable du chronométrage	FFM	Licence :

ARTICLE 3 | DÉTAIL DES CATÉGORIES

Seules la (les) catégorie(s) dont la case est cochée est (sont) prévue(s) sur l'épreuve.



DÉLÉGUÉ FFM	Marc GUEDON - Lic 029982	Patrick MALRIC - Lic 016304	Leslie QUINCE-LEGER - Lic 215118
AGE DES PILOTES	18 ANS (dans l'année)	13 ANS (en 125) / 15 ANS (en 250)	15 ANS
LICENCES	PILOTES TITULAIRES D'UNE LICENCE DÉLIVRÉE PAR LA FFM : INTER / LUE / NJ / NCO		
CYLINDRÉES	125 CC 2T	CLASSE 2 ET 250 CC 2T	CLASSES 3 ET 4
PLAQUES ET NUMÉROS		 	

ARTICLE 4 / CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 / RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 / MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **ALEXANDRU MISCHIE**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **Montluçon**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **9**

ARTICLE 7 / LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit Motos de Quinssaines**

Adresse **Rue du Plan d'eau 03380 QUINSSAINES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1550**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **75**

Nombre d'OCP* **21**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**



- **Rappel** : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **11/01/2024**



VISA DE LA LIGUE

DATE: **15 JAN. 2024**

LIGUE MOTOCYCLISTE
 AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
 Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
 26600 LA ROCHE-DE-GLUN
 Tél : 04 75 55 22 50

VISA DE LA FFM

DATE: **26/01/2024**
 NUMÉRO: **24/0086**



ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON **OUI** (78 € pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ... **ALEXANDRU MISCHIE**

Nombre de secouristes **10**

Hôpital le plus proche **Montluçon**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **9**

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :

Nom du site **Circuit Motos de Quinssaines**

Adresse **Rue du Plan d'eau 03380 QUINSSAINES**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1550**

Largeur minimum de la piste **6**

Largeur de la grille **30**

Longueur de la ligne droite de départ **75**

Nombre d'OCP* **21**

*Officiels Commissaires de Piste

CAPACITÉ MOTO :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**

CAPACITÉ QUAD OU SIDE-CAR :

Pendant les essais : ...

En manche : ...



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: **11/01/2024**



VISA DE LA LIGUE

DATE: **15 JAN. 2024**

LIGUE MOTOCYCLISTE
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Z.A. 18 Chemin de l'Île Neuve
26600 LA ROCHE DE GLUN
Tél: 04 75 65 22 50

VISA DE LA FFM

DATE: **26/01/2024**

NUMÉRO: **24/0086**



MOTOCROSS

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB : Moto Club de Montluçon

DATE : 01/04/2024

LIEU : QUINSSAINES



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
14H30	20H00	Contrôles administratifs	TOUTES	
14H30	20H00	Contrôles techniques	TOUTES	
20H00		Réunion du Jury <input type="checkbox"/>		

MOTO-CLUB: Moto Club de Montluçon

DATE: 01/04/2024

LIEU: QUINSSAINES

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DURÉE
8H30	8H50	Essais Libres	FRANCE NATIONAL 450 - Groupe A	20 min
8H55	9H15	Essais Libres	FRANCE NATIONAL 450 - Groupe B	20 min
9H20	9H35	Essais Libres	MCF 85 cc	15 min
9H40	9H55	Essais Libres	MCF OPEN - Groupe 1	15 min
10H00	10H15	Essais Libres	MCF OPEN - Groupe 2	15 min
10H20	10H25	Test de départs	FRANCE NATIONAL 450 - Groupe A	5 min
10H30	10H50	Essais Chronométrés Qualificatifs	FRANCE NATIONAL 450 - Groupe A	20 min
10H55	11H00	Test de départs	FRANCE NATIONAL 450 - Groupe B	5 min
11H05	11H25	Essais Chronométrés Qualificatifs	FRANCE NATIONAL 450 - Groupe B	20 min
11H30	11H45	Essais Chronométrés	MCF 85 cc	15 min
11H50	12H05	Essais Chronométrés	MCF OPEN - Groupe 1	15 min
12H10	12H25	Essais Chronométrés	MCF OPEN - Groupe 2	15 min
		Repas		
13H30	13H50	Manche non qualifié	FRANCE NATIONAL 450	15 min
14H05		Tour de reconnaissance	FRANCE NATIONAL 450	
14H15	14H45	Manche 1	FRANCE NATIONAL 450	25 min + 1 tour
14H50	15H10	Manche 1	MCF 85 cc	15 min + 1 tour
15H15	15H35	Manche 1	MCF OPEN - Groupe A	15 min + 1 tour
15H40	16H00	Manche 1	MCF OPEN - Groupe B	15 min + 1 tour
16H00		Entracte		
16H10		Tour de reconnaissance	FRANCE NATIONAL 450	
16H20	16H50	Manche 2	FRANCE NATIONAL 450	25 min + 1 tour
16H55	17H15	Manche 2	MCF 85 cc	15 min + 1 tour
17H20	17H40	Manche 2	MCF OPEN - Groupe A	15 min + 1 tour
17H45	18H05	Manche 2	MCF OPEN - Groupe B	15 min + 1 tour
18H10		Réunion du Jury		
18H30		Remise des Prix		



**LIGUE
AUVÉRGNE
RHÔNE-ALPES**





Plan d'accès au circuit motos de Quinssaines:

Depuis la D745 dans le village de Quinssaines, suivre la direction Domérat puis route D306 / rue du plan d'eau et 1er chemin sur la droite:

Coordonnées GPS: 46°19'54" N - 2°30'55" E

